



# INSCRIPTION

2025 - 2026

## HORAIRES

- ⇒ Le professeur pourra changer, pour des raisons pédagogiques, les horaires des cours proposés, lors de l'inscription (regroupement des élèves par niveau, âge etc.)
- ⇒ Les élèves ne pourront demander de changement définitif qu'en cas de modification de leur emploi du temps professionnel, scolaire ou de déménagement.

## REGLEMENTS COURS

### ■ Paiement par chèques ► A L'ORDRE DU PROFESSEUR

- ⇒ La totalité du forfait est réglée au 1<sup>er</sup> cours de l'année (cf. fiche tarification)  
1 ou plusieurs chèques (jusqu'à 10 maximum) encaissés chaque début de mois (entre le 1<sup>er</sup> et le 5)

### ■ Paiement en espèces

- ⇒ Le règlement s'effectue en deux fois maximum pour l'année.

## REGLEMENT INSCRIPTION ► A L'ORDRE DE « ECOLE DE BATTERIE Michel HAMAYON »

- ⇒ L'inscription n'est validée qu'après règlement des frais d'adhésion de 39 €

- ⇒ 2<sup>ème</sup> inscription d'un membre d'une même famille, 50 % de remise accordée (19,50 €)

- ⇒ Gratuit pour la 3<sup>ème</sup> inscription d'un membre d'une même famille

## FORFAIT ► NON REMBOURSABLE EN CAS D'ARRET EN COURS D'ANNEE

DATE , SIGNATURE avec mention « LU ET APPROUVE »